



# Bon appétit Messieurs !

---

Roissy, le 29 septembre 2008 - Bureau Central - n° 39/08

Faisant suite aux mouvements de grève des personnels des CE et CCE, la Direction d'Air France vient de prendre la décision d'interrompre les discussions en cours concernant l'intégration de ces personnels.

Il faut rappeler que cette intégration correspond à un engagement formel du Président Spinetta. Dans ce contexte, Force Ouvrière persiste à soutenir les personnels dans leur action qui vise à obtenir l'équivalent de la prime d'intéressement qui leur était dû.

FO a donc décidé de ne plus assister à aucune négociation ou discussion avec la Direction jusqu'à nouvel ordre. Nous reproduisons ci-dessous le courrier que nous venons d'adresser en ce sens à Jean-François Colin.

Monsieur le Directeur Général,

Nous avons pris connaissance de votre décision concernant les discussions sur l'intégration des personnels CCE/CE par un courrier du 29 septembre 2008.

Cette décision semble être accompagnée par une poursuite juridique des comités d'établissement liée à la non-fourniture des prestations de restauration.

Cette décision ne nous a, à aucun moment, été présentée encore moins discutée.

Dans une entreprise où le dialogue social existe et est même porté en exergue, où un accord de prévention des conflits vient d'être signé, notamment par notre organisation syndicale, nous ne pouvons admettre un tel fonctionnement.

De ce fait, nous vous informons que Force Ouvrière n'assistera plus à aucune réunion convoquée par la Direction jusqu'à nouvel ordre.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de nos salutations distinguées.

Nous rappelons que le CCE et les CE ne sont pas des entreprises de services et d'ailleurs n'existent que parce qu'Air France existe. La Direction a pris l'option de faire comme si elle n'était pas concernée alors qu'elle porte une large responsabilité dans les problèmes financiers que rencontrent aujourd'hui le CCE et la plupart des CE. La Direction, en claquant la porte, veut faire peser une menace sur les personnels, nous ne pouvons l'admettre.

Si les personnels des restaurants n'ont eu comme seul choix, que de se mettre en grève, la responsabilité est définitivement du côté de la Direction qui n'a même pas daigné nous écouter.

**Pour le SG.FO.AF  
Patrick Hurel**